
*Ergänzung für die Schweiz / Note à l'usage en Suisse /
Osservazione per l'uso in Svizzera /Appendix for Switzerland*

**Sicherheitsdatenblatt
Fiche de données de sécurité
Scheda di dati di sicurezza
Safety Data Sheet**

Lieferant / Fournisseur / Fornitore / Supplier

voestalpine Böhler Welding Schweiz AG
Hertistrasse 15 / CH-8304 Wallisellen
Telefon: +41 (0)44 832 88 55
Telefax: +41 (0)44 832 88 58

**Auskunftgebender Bereich / Service chargé des renseignements /
Informazioni fornite da / Further information obtainable from**

Technischer Dienst

Ansprechpartner / Contact / Interlocutore / Contact

Herr Reinhard Smolin

**Notfallauskunft
Renseignements en cas d'urgence
Informazioni di primo soccorso
Information in case of emergency**

Giftnotruf Zürich: Schweiz. Toxikologisches Informationszentrum STIZ

Telefon: 145

oder +41 (0)44 251 51 51

Geschäftsführung
Martin Kalberer

Bankkonto
UBS AG
Konto 222-830.041.01 N
BIC (Swift Code) UBSWCHZH80A
IBAN CH26 0022 2222 8300 4101 N

Postkonto
PostFinance AG
Konto 80-79724-3
BIC (Swift Code) POFICHBEXXX
IBAN CH26 0900 0000 8007 9724 3

Sitz der Gesellschaft: Wallisellen
UID-Nr.: CHE-107.113.551 MWST

zertifiziert nach ISO 9001:2000

voestalpine

EINEN SCHRITT VORAUS.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Union AlMg 5
- **No CAS:** -
- **No EINECS:** -
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Baguettes et fils pour le soudage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
voestalpine Böhler Welding Germany GmbH
Unionstraße 1
D-59067 Hamm

Tel. +49 2381 271 - 02
Fax +49 2381 271 - 750
www.voestalpine.com/welding
- **Service chargé des renseignements:**
Research and Development
Helena Stabel
+49 2381 271 - 578;
Helena.Stabel@voestalpine.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
voestalpine Böhler Welding Germany GmbH
+49 2381 271 - 578 (Germany: Mo - Th from 8am to 4pm; Fr from 8am to 1pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage -**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Numéro index: 013-001-00-6	aluminium en poudre (pyrophorique) ⚠ Pyr. Sol. 1, H250; Water-react. 2, H261	50-100%
CAS: 7439-95-4 EINECS: 231-104-6 Numéro index: 012-001-00-3	magnésium en poudre (pyrophorique) ⚠ Flam. Sol. 1, H228; Water-react. 2, H261	5-12,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Recourir à un traitement médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers -**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****7429-90-5 aluminium en poudre (pyrophorique)**VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³
B;als Metall· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:****7429-90-5 aluminium en poudre (pyrophorique)**BAT (Suisse) 60 µg/g Créatinine
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: indifférent
Paramètre biologique: Aluminium· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.· **Protection respiratoire:** Filtre P2· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:****Forme:** Solide**Couleur:** Non déterminé.· **Odeur:** Inodore· **Seuil olfactif:** Non déterminé.· **valeur du pH:** Non applicable.· **Point d'éclair** Non applicable.· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.· **Limites d'explosion:****Inférieure:** Non déterminé.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 3)

Supérieure:	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.
l'eau:	Insoluble

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Cinématique:** Non applicable.
- **Solvants organiques:** 0,0 %
- **VOCV (CH)** 0,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) -**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 4)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** En général non polluant
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

12 01 13 | déchets de soudure

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	-
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG	
· Classe	néant
· IATA	
· Class	néant Non applicable.
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** *Aucun des composants n'est compris.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Informations supplémentaires :**
*Vous trouverez en annexe des recommandations pour des scénarii d'exposition, des mesures de gestion des risques et d'identification des conditions de travail, parmi lesquelles les métaux, les alliages métalliques et les produits, fabriqués à partir de métal et qui peuvent être traités de manière sûre.
Vous trouverez des informations détaillées sur notre site Internet www.voestalpine.com (Environment, REACH at voestalpine).*

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 6)

Welding Exposure Scenario WES – FR

EWA2011

Recommandations pour les scénarios d'exposition, les mesures de gestion du risque et comment identifier les conditions opérationnelles permettant le soudage des métaux, alliages et articles métalliques en toute sécurité

Le procédé de soudage/brasage produit des fumées qui peuvent affecter la santé humaine et l'environnement. Les fumées sont un mélange variable de fines particules et de gaz en suspension qui, si inhalés et avalés, constitue un risque pour la santé. Le niveau de risque dépendra de la composition de la fumée, de la concentration de la fumée et de la durée d'exposition. La composition de la fumée dépend aussi du métal travaillé, du procédé et des consommables utilisés, du revêtement du métal travaillé tel que la peinture, la galvanisation ou la métallisation, l'huile ou les autres contaminants utilisés durant les activités de nettoyage et dégraissage. Une approche systématique de l'estimation de l'exposition est nécessaire, prenant en compte les circonstances particulières pour l'opérateur et son assistant qui peut être exposé.

En considérant les émissions des fumées lors du soudage, du brasage et du coupage des métaux, il est recommandé de prendre des mesures de gestion du risque à travers les guides et les informations générales fournis par ce scénario d'exposition et d'utiliser les informations fournies par la Fiche de Données de Sécurité publiée en accord avec la réglementation REACH par le fabricant du consommable de soudage.

L'employeur s'assurera que le risque issu des fumées de soudage est éliminé ou réduit au minimum pour préserver la sécurité et la santé des travailleurs. Le principe suivant devra être appliqué :

- 1- Sélectionner le couple procédés/matériels applicables avec la plus petite classe, quand c'est possible.
- 2- Régler le procédé de soudage avec les paramètres d'émissions les plus basses.
- 3- Appliquer les mesures de protection collectives efficaces en accord avec le numéro de classe. De façon générale, l'utilisation d'un EPI est prise en compte après que toutes les autres mesures ont été appliquées.
- 4- Porter les équipements de protections individuelles en accord avec le temps de travail.

En complément, le respect des réglementations nationales sur l'exposition aux fumées de soudages des soudeurs et du personnel environnant doit être vérifié.

Dans le tableau « Mesures de gestion du risque avec le couple procédé/produits », vous trouverez des références aux normes sur les mesures de protection personnelles et collectives suivantes:

ISO 4063	Nomenclature et numérotation des procédés de soudage selon l'ISO 4063
EN ISO 15012-1 :2004	Hygiène et sécurité en soudage et techniques connexes - Exigences, essais et marquage des équipements de filtration d'air - Partie 1 : essai de l'efficacité de la séparation des fumées de soudage
EN 149:2001	Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage (FFP1 – FFP2 – FFP3)
EN 1835:2000	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé de construction légère, avec casque ou cagoule. - Exigences, essais, marquage (LDH1 – LDH2 – LDH3)
EN 12941:1998	Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants à ventilation assistée avec casque ou cagoule - Exigences, essais, marquage (TH1 – TH2 – TH3)
EN 143: 2000	Appareils de protection respiratoire - Filtres à particules - Exigences, essais, marquage (P1, P2, P3)
Directive 1998/24/EC	Article 6.2 relatif à la santé et à la sécurité des travailleurs sur les risques liés aux agents chimiques au travail
BGR 190	Benutzung von Atemschutzgeräten (Berufsgenossenschaftliche Regel für Sicherheit und Gesundheit bei der Arbeit)
TRGS 528	Schweisstechnische Arbeiten (Technische Regeln für Gefahrstoffe)

De plus dans le tableau « Mesures de gestion du risque avec le couple procédés/produits », des renvois vers des annotations apparaissent.

Description de ces annotations :

- ¹ Classe : Classement approximatif pour atténuer le risque en sélectionnant le couple procédé/produit avec la plus petite valeur
- ² Equipement de Protection Individuel (EPI) exigé pour éviter le dépassement des valeurs limites d'exposition nationales (TT : Temps de Travail exprimé sur 8 heures).
- ³ Ventilation Générale (VG) basse. En présence d'une Ventilation Locale Forcée (VLF) et de l'air extrait vers l'extérieur, la capacité de la VG ou de la VLF peut être réduite de 1/5 par rapport aux exigences initiales.
- ⁴ Ventilation Générale (VG) moyenne (double par rapport à la basse)
- ⁵ Demi-masque filtrant (FFP2)
- ⁶ Quand un consommable allié est utilisé, les mesures à partir de la « classe V » sont requises
- ⁷ Ventilation Générale (VG) basse. Quand il n'y a pas de Ventilation Locale Forcée, la ventilation requise est de 5 fois le volume d'air à traiter.
- ⁸ Demi-masque filtrant (FFP3), masque avec filtres actifs (TH2/P2), or masque à adduction d'air extérieur (LDH2)
- ⁹ Zone pressurisée réduite (négative) : un endroit ventilé séparé où une pression réduite (négative) comparée à l'espace environnant est maintenue.
- ¹⁰ Ventilation Locale Forcée (VLF) Haute, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
- ¹¹ Masque avec filtre actif (TH3/P3) ou masque à adduction d'air extérieur fourni (LDH3)
- ¹² Ventilation Locale Forcée (VLF) basse, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
- ¹³ Ventilation Locale Forcée (VLF) moyenne, extraction à la source (inclut table, hotte, bras ou extraction à la torche)
- ¹⁴ Mesures recommandées pour être en conformité avec les limites nationales maximales autorisées. Les fumées extraites pour tous les matériaux à part l'acier et l'aluminium non allié doivent être filtrées avant leur rejet dans l'environnement extérieur.
- ¹⁵ Un espace confiné, en dépit de son nom, ne signifie pas nécessairement qu'il est petit. Des exemples d'espaces confinés incluent les bateaux, les silos, les cuves, les galeries, les réservoirs etc.
- ¹⁶ Masque amélioré, destiné à éviter le flot direct des fumées de soudage à l'intérieur
- ¹⁷ Non applicable
- ¹⁸ Non recommandé

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 7)

Welding Exposure Scenario WES – FR

EWA2011

Mesures de gestion du risque en considérant le couple procédé / métal de base

Classe ¹	Procédé (conformément à ISO 4063)	Métal de base	Remarques	Ventilation / Extraction / Filtration ¹⁴	EPI ² FM<15%	EPI ² FM>15%
Non-confined space¹⁵						
I	TIG 141	Tous	Sauf Aluminium	VG basse ⁹	n.r.	n.r.
	Arc submergé 12					
	Autogène 3					
	Plasma 15					
	ESW/EGW 72/73					
	Résistance 2					
	Soudage des gougeons 78					
Etat solide 521						
Brasage aux gaz 9	Tous	Sauf alliage Cd	VG basse ⁹	n.r.	n.r.	
II	TIG 141	Aluminium	n.a.	VG moyenne ⁴	n.a.	FFP2 ⁵
III	Electrode enrobée 111	Tous	Sauf alliage-Be, -V, -Mn, -Ni and Inox ⁶	VG basse ⁹ VLF basse ¹²	Casque amélioré ¹⁶	FFP2 ⁵
	Fil fourré 36/137	Tous	Sauf Inox and Alliage-Ni ⁶			
	MAG 131/135	Tous	Sauf Alliage-Cu-, -Be, -V			
	Soudage plasma avec poudre 152	Tous	Sauf Alliage-Be-, -V, -Cu, -Mn, -Ni et Inox ⁶			
IV	Tous procédés classe I	Peintes / préparés / huilés	Sans Pb contenu sur le métal de base	VG basse ⁹	FFP2 ⁵	FFP3, TH2/P2, or LDH2 ⁸
	Tous procédés classe III	Peintes / préparés / huilés	Sans Pb contenu dans le métal de base	VG basse ⁹ VLF basse ¹²		
V	Electrode enrobée 111	Inox, Alliage-Ni, -Be, et -V	n.a.	VLF haute ¹⁰	TH3/P3, LDH3 ¹¹	TH3/P3, LDH3 ¹¹
	Fil fourré 136/137	Inox, alliage-Mn et -Ni				
	MAG 131	Alliage -Cu				
	Soudage plasma avec poudre 152	Inox, alliage-Mn, -Ni, et -Cu				
VI	MAG 131	Alliage -Be, et -V	n.a.	Zone pressurisée (négative) ⁹ VLF basse ¹²	TH3/P3, LDH3 ¹¹	TH3/P3, LDH3 ¹¹
	Soudage plasma avec poudre 152					
VII	Fil fourré sans gaz 114	Acier non-, hautement allié	Fil fourré, ne contenant pas de Ba	Zone pressurisée (négative) ⁹ VLF moyenne ¹³	TH3/P3, LDH3 ¹¹	TH3/P3, LDH3 ¹¹
	Fil fourré sans gaz 114	Acier non-, hautement allié	Fil fourré, contenant du Ba			
	Tous	Peintes / préparés	Peintes / préparés contenant du Pb			
	Gougeage et Coupage 8	Tous	n.a.			
	Projection thermique	Tous	n.a.			
	Brasage aux gaz 9	Cd- alloys	n.a.			
Système clos ou espaceconfiné¹⁵						
I	Soudage laser 52	Tous	Système clos	VG moyenne ⁴	n.a.	n.a.
	Coupage laser 84					
	Soudage par faisceau d'électron 51					
VIII	Tous	Tous	Espace confiné	VLF haute ¹⁰ Air extérieur fourni	LDH3 ¹¹	LDH3 ¹¹

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 8)

Welding Exposure Scenario WES – FR

EWA2011

· **Phrases importantes**

H228 Matière solide inflammable.

H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2016

Numéro de version 4

Révision: 20.05.2016

Nom du produit: Union AlMg 5

(suite de la page 9)

• **Service établissant la fiche technique:** R&D

• **Contact:** Helena Stabel

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

LC50: Lethal concentration, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Py. Sol. 1: Matières solides pyrophoriques – Catégorie 1

Water-react. 2: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 2

CH/FR